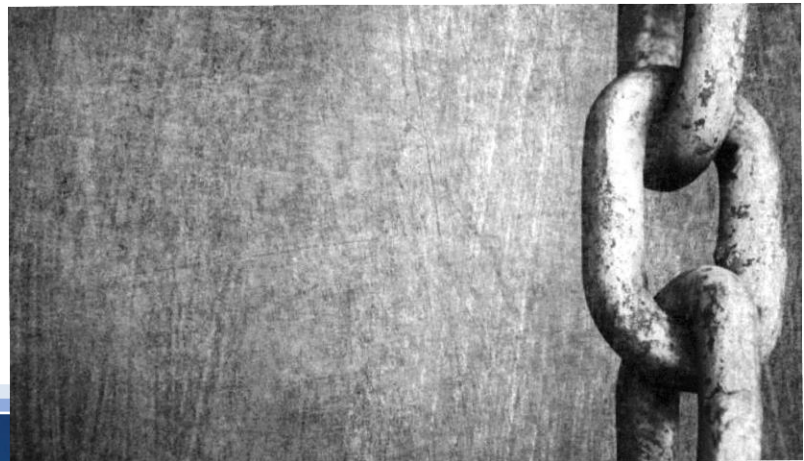




Le Pôle pour l'Axe Stratégique Sud de l'OTAN

Février 2020

Les efforts locaux dans la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains en Afrique



NSD-S Hub, *Via Madonna del Pantano, Lago Patria - Italy 80014*

www.thesouthernhub.org

LE NSD-S Hub fut établi au sein du commandement de la force interarmées alliée à Naples afin de mieux connaître les opportunités et les défis des régions du Moyen Orient et de l'Afrique tout en contribuant à la coordination des activités et des efforts de l'OTAN. Les publications du NSD-S Hub sont développées grâce à son interaction avec des organisations gouvernementales, non-gouvernementales, militaires et internationales, des institutions universitaires, des experts en matière et des sources médiatiques.

Les publications du NSD-S Hub provenant de sources libres ne représentent pas nécessairement les opinions, les points de vue ou les positions officielles d'une autre organisation.

TABLE DES MATIERES

RESUME ANALYTIQUE.....	4
INTRODUCTION.....	5
LA TRAITE ET LE TRAFIC DES ÊTRES HUMAINS EN AFRIQUE, UN APERÇU.....	5
DISCUSSION ET APERÇUS.....	6
FACTEURS ÉCONOMIQUES	6
LA GOUVERNANCE.....	7
CONFLIT ET INSTABILITÉ.....	8
LES FEMMES ET LA JEUNESSE	9
LES SOLUTIONS LOCALES	9
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	11
RECOMMANDATIONS	11

RESUME ANALYTIQUE

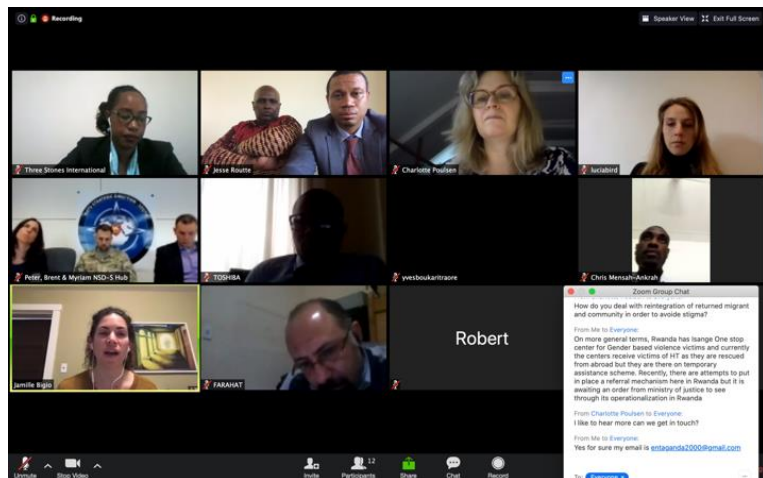
"Dans certains contextes de conflit, les groupes armés ciblent les civils, et les trafiquants les contraignent à assumer des rôles de travailleurs/esclaves ou de combattants (Boko Haram en Nigéria, Al-Shabaab en Somalie - etc..)". Répondant au sondage

Le 11 février 2020, le Pôle pour l'Axe Stratégique Sud de l'OTAN (NSD-S Hub), en collaboration avec Three Stones International (TSI), a mené une conférence en ligne sur la traite et le trafic d'êtres humains en Afrique. Les panélistes étaient des experts en la matière dans les domaines de la traite et du trafic des êtres humains, de la contrebande, de la migration et de droits de l'homme. Des données furent collectées avant la vidéoconférence par l'intermédiaire d'un sondage et auprès de 20 experts supplémentaires provenant de 13 pays africains.

Le webinaire a livré au NSD-S Hub un aperçu des réalités sur les lieux et a indiqué que la traite et le trafic d'êtres humains sont exacerbés par des défis modernes, y compris les conflits sur le continent.

La traite des êtres humains en Afrique est aussi un problème domestique et inter-régional contrairement au concept populaire selon lequel les victimes de la traite sont envoyées hors du continent et maltraitées dans des pays étrangers (comme dans le cas de la Libye).

Les panélistes et les répondants ont apprécié l'opportunité de tisser des liens et d'exprimer leurs points de vue à l'OTAN pour que l'organisation puisse mieux adapter son rôle dans la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.



INTRODUCTION

La traite et le trafic des êtres humains sont des crimes rampants en Afrique. Ses victimes finissent souvent dans d'autres régions du monde telles que l'Europe occidentale et le Moyen-Orient ou subissent un esclavage domestique / inter-régional (plus courant en Afrique subsaharienne).

Une vidéoconférence, renforcée par des données secondaires et un sondage en ligne, a aidé le NSD-S Hub à mieux comprendre les dynamiques de ces deux phénomènes. L'initiative a vu la participation de plusieurs pays africains.

LA TRAITE ET LE TRAFIC DES ÊTRES HUMAINS EN AFRIQUE, UN APERÇU

La traite des êtres humains et le trafic des êtres humains ne sont pas le même phénomène et devraient être traités séparément. Selon le Protocole des Nations Unies contre la traite illicite de migrants via terre, air et mer, la traite des êtres humains est définie comme «Obtenir un gain pour l'entrée illégale d'une personne dans un État dont elle n'est ni citoyenne ni résidente permanente ». La traite d'êtres humains est souvent consensuelle et transnationale tandis que le trafic d'êtres humains pose un élément de forte exploitation tel que le travail et la prostitution forcés.

La traite et le trafic peuvent se produire sur les mêmes itinéraires et la traite peut conduire au trafic, discerner entre les deux crimes est souvent compliqué. La traite des êtres humains est considéré un crime contre l'individu, alors que le trafic est considéré un crime contre l'État. Le rapport annuel 2019 du Département d'État des États-Unis sur le trafic des êtres humains a identifié 24407 victimes en Afrique subsaharienne en 2018. Mais depuis le lancement du rapport, 111 007 victimes furent identifiées dans la région. L'Afrique est ainsi devenue la deuxième région au monde pour le trafic des êtres

LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

La loi sur la protection des victimes du trafic défini «les types sévères de la traite des êtres humains» comme:

- La traite sexuelle où un acte sexuel commercial est induit par la force, la fraude ou la coercition, ou lorsque la personne incitée à accomplir un tel acte sexuel a moins de 18 ans.
- Le recrutement, le transport, la fourniture ou l'obtention d'une personne utilisant la force, la fraude ou la coercition, pour le soumettre à la servitude involontaire, la péonage, la servitude pour dettes ou à l'esclavage.

Le crime entre dans ces définitions même si la victime n'est pas physiquement déplacée.

humains, comptant un quart de tous les cas. La plupart des victimes en Afrique subsaharienne sont des femmes et des enfants qui sont exploités dans divers secteurs tels que le travail agricole et domestique, la prostitution et même l'armée (enfants soldats). Des organisations internationales ont estimé que les trafiquants exploitent la majorité des victimes sans même les déplacer d'un pays à l'autre. L'organisation internationale du travail a estimé que les trafiquants exploitent 77% des victimes dans leurs pays de résidence, comme dans l'Afrique subsaharienne. En 2018, l'office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a déclaré: «Les réseaux de trafic transnationaux sont répandus et doivent être résolus à travers une coopération internationale et des stratégies spécifiques, La justice devrait reconnaître la nature internationale du problème». L'ONUDC a constaté que la majorité des trafiquants étaient les citoyens des pays où ils avaient été condamnés. Les trafiquants sont en général des hommes, mais l'Afrique subsaharienne se démarque des autres régions en raison du grand nombre de trafiquantes femmes. La Maurice, le Côte d'Ivoire, le Kenya e l'Afrique du sud voient un nombre égal de trafiquants hommes et femmes.

DISCUSSION ET APERÇUS

L'instabilité économique et la violence en Afrique ont eu un impact significatif sur la migration et le déplacement des citoyens. La pauvreté accroît la vulnérabilité de l'individu à l'exploitation. Les pays africains pauvres souffrent de la dégradation de leurs institutions publiques, de la migration rurale-urbaine, d'un très bas niveau d'éducation, de l'exploitation des industries du sexe et de la corruption. Les normes traditionnelles tendent à créer des inégalités parmi les sexes, des limitations aux opportunités économiques et des approches sexuelles néfastes au niveau communautaire.

Bien que les pays africains condamnent et punissent la traite et le trafic des êtres humains au moyen de codes pénaux et de traités internationaux, la bonne applicabilité des lois, la corruption et les ressources limitées restent des défis pour le continent.

La section suivante met en évidence les données et les informations discutées par les experts durant le webinaire.

FACTEURS ÉCONOMIQUES

"Ils le disent tout de suite: si ce [travail] ne marche pas, je trouverai mon chemin vers Daech "

Panéliste, sur le rôle du chômage dans les facteurs de conflits

Le Centre d'études stratégiques de l'Afrique a rapporté que la traite et le trafic des êtres humains en Afrique est une entreprise annuelle de 13,1 milliards de dollars américains avec 8,9

milliards de dollars provenant de l'exploitation sexuelle. Les panélistes et les répondants au sondage ont discuté de la corrélation entre l'économie et la traite et le trafic des êtres humains. Une migration mal gouvernée entraîne des risques pour le développement des pays d'origine et des pays de transit et de destination. Ces risques incluent l'insécurité et l'informalité, la fuite des cerveaux, le travail des enfants, l'esclavage, le travail forcé, le trafic des personnes et les dangers sanitaires parmi d'autres.

Le changement climatique a eu son impact sur le phénomène de migration illégale; en Afrique orientale et australe, les changements environnementaux et les catastrophes naturels sont répandus et en croissance, et le mauvais temps a détérioré le cycle agricole dans divers pays africains. Ces changements climatiques ont conduit à une sévère réduction de production agricole et à l'appauvrissement des communautés d'agriculteurs et d'éleveurs. Par conséquent, les familles cherchent à migrer vers des destinations qui offrent des meilleures opportunités économiques telles que les villes, les autres zones agricoles ou les pays étrangers. Dans ce cadre, les migrants sont souvent prêts à voyager sans une protection adéquate (sans passeport, sans carte d'identité ou sans accords d'emploi officiel) et les trafiquants s'en profitent pour s'attaquer aux individus plus démunis.

Le développement déstabilisé du commerce entre les pays africains a réduit les opportunités du secteur formel poussant les migrants à chercher un emploi au-delà des frontières, à dépendre de secteurs économiques informels et non réglementés, et à s'appuyer sur les passeurs facilitateurs des entrées illégales dans les pays étrangers.

Les secteurs de migration économique comptent surtout les domaines d'agriculture, d'industries extractives (l'exploitation minière artisanale et pétrolière), de travail domestique et manuel, et de commerce sexuel.

LA GOUVERNANCE

L'Agenda 2063 de l'Union africaine pose des normes pour la bonne gouvernance des associations nationales et régionales, tout en déterminant les objectifs de développement, y compris la législation des normes internationales pour les travailleurs migrants et les dispositions sur la traite et le trafic d'êtres humains. Cependant, les États membres de l'UA ne sont pas réussis à se conformer à ces normes. Des 55 États membres de l'UA, seulement 11 pays ont ratifié la convention n° 97 de l'*Organisation internationale du travail* (OIT), qui énonce des recommandations de base pour une meilleure dynamique des migrations et de l'emploi, et seulement 8 États ont ratifié les dispositions supplémentaires pour les travailleurs migrants énoncées dans la Convention 143 de l'OIT.

En 2000, le Protocole pour prévenir, réprimer et punir la traite et le trafic des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants (*le Protocole de Palerme*) a marqué une transition vers

des approches plus modernes au sujet. *Le Protocole de Palerme* utilise la «traite des êtres humains» comme un terme générique qui couvre une grande variété d'infractions, telles que le maintien d'une personne en situation de travail forcé ou le recrutement d'une personne à des fins d'exploitation sexuelle commerciale forcée. Le protocole a fourni une base sur laquelle les gouvernements pourraient élaborer des politiques qui criminalisent la traite des êtres humains et arrêtent les trafiquants, protègent les victimes, et encouragent la coopération entre les pays. Chaque année, Le Département d'État des États-Unis conduit une évaluation des pays, conforme à la loi américaine en matière de protection des victimes du trafic "*Trafficking Victims Protection Act*". Cette évaluation se base sur l'ampleur des efforts gouvernementaux dans la lutte contre la traite des êtres humains, conformément au *Protocole de Palerme*. En 2019, l'Afrique était le seul continent privé de pays de classification 1 (meilleur classement) mais qui comptait, par contre, le plus grand nombre de pays de classification 3 (pire classement). En outre, certains pays africains furent classifiés dans la catégorie «cas spéciaux», étant donné qu'ils voyaient des niveaux trop élevés de trafic des êtres humains.

Le rapport américain montre que les pays africains restent mal équipés pour prévenir et gérer la traite des êtres humains, et pour fournir des services de base aux victimes. En dépit des législations sur la traite des êtres humains, les trafiquants prospèrent en profitant de la corruption endémique et l'incapacité des systèmes judiciaires de contrer les activités criminelles et / ou les services illégaux tels que l'exploitation sexuelle commerciale, le travail forcé et la traite des êtres humains.

CONFLIT ET INSTABILITÉ

Selon les experts, les conflits et l'instabilité sont des facteurs clés dans les phénomènes de la traite et du trafic des êtres humains. Douze pays africains sont en proie à des conflits armés qui déclenchent le déplacement de 25 millions de personnes et suscitent le recrutement des enfants soldats. Ceux qui fuient les conflits sont exposés à un risque accru de migration abusive. Le Département d'État des États-Unis suit le phénomène des enfants soldats et sanctionne les pays responsables en fonction de *la loi sur la prévention des enfants soldats (CSPA)*. Actuellement, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Mali, le Soudan et le Soudan du Sud sont tous sanctionnés au titre de la *CSPA*. Ces états constituent la moitié de tous les pays sanctionnés.

Les terroristes recrutent leurs victimes par le biais de l'enlèvement et la ruse utilisant des contacts personnels (membres de famille / amis), les médias sociaux, les sites de rencontres en ligne et des publicités, attirant leurs victimes potentielles avec de fausses promesses d'argent, des offres d'emploi trompeuses et d'autres opportunités frauduleuses.

La traite et le trafic des êtres humains sont une source de financement pour les groupes armés et les terroristes. On estime que l'industrie de la traite des personnes génère environ 13 milliards USD par an en Afrique, et un part de cette somme est destiné au financement des conflits armés. Cela conduit à la déstabilisation des États et des communautés et par conséquent à la migration périlleuse. Les voies migratoires sont gardées par des groupes armés qui les ouvrent aux trafiquants et aux passeurs pour un coût.

Les panélistes ont signalé que des forces armées formelles corrompues adoptent un comportement similaire mais dans une moindre mesure. Il n'existe aucune preuve empirique à cette allégation.

LES FEMMES ET LA JEUNESSE

Les femmes ont toujours été considérées comme les victimes principales de la traite et du trafic des êtres humains, mais au cours de la dernière décennie, il s'est avéré que cette considération n'était pas tout à fait exacte.

En Afrique, la traite et le trafic des êtres humains touchent à la fois les hommes et les femmes; Les garçons de moins de 18 ans sont deux fois plus susceptibles à ces crimes tandis que les femmes sont plus sujettes à l'exploitation sexuelle commerciale ou aux travaux domestiques.

Les jeunes sont aussi vulnérables à l'exploitation sexuelle surtout lorsqu'il s'agit de garçons de moins de 13 ans et de filles de tout âge. Selon les estimations, presque 40% des filles en Afrique sont obligées de se marier avant l'âge de 18 ans. Le mariage forcé est une norme culturelle qui expose les filles à la violence domestique et sexuelle. La pauvreté et le manque d'éducation perpétuent cette norme et entrave les efforts de la police à identifier et assister les victimes.

Les dommages psychologiques (dépression, traumatisme, anxiété) sont courants chez les victimes de la traite. Malheureusement, elles reçoivent rarement de soins pour la santé mentale dans leur pays d'origine.

LES SOLUTIONS LOCALES

L'OTAN a eu l'occasion de s'entretenir directement avec des experts en matière de divers pays africains et de tirer des enseignements de leurs expériences sur les lieux. Les «solutions locales» et les approches des pays africains dans leur lutte contre la traite et le trafic des êtres humains furent des sujets les plus importants du webinaire.

Les panélistes et les répondants au sondage ont partagé leurs aperçus sur les diverses approches régionales et nationales louant certains pays pour leurs approches nationales et critiquant d'autres pays pour leurs défaillances. En Ouganda, la lutte contre les militants a limité

les capacités du pays à prester l'assistance aux victimes et a entravé tous les efforts de la société civile.

En Afrique de l'Ouest, il y a eu des pressions pour une législation améliorée suite à la croissance des cas de traite des êtres humains domestique et à l'application des mesures nettement dépassées.

En Libye, le gouvernement est incapable de contrôler les réseaux criminels qui dirigent les opérations de traite et de trafic. Le système judiciaire libyen n'est pas pleinement fonctionnel et les tribunaux des grandes villes ne sont même pas opérationnels. Certains Libyens ont contré ces lacunes en créant des entités d'autodéfense dans le but d'empêcher l'infiltration des trafiquants dans leur pays et communautés.

"A Zuwara, la communauté locale s'est détournée du trafic de migrants et a chassé les contrebandiers de la ville, imposant ainsi l'interdiction des activités de contrebande. Cela fut possible grâce à une communauté bien unie et des liens ethniques consolidés." Répondant au sondage.

Au Togo, le gouvernement a cherché à poursuivre et condamner les trafiquants, identifier les victimes et accroître le financement des activités de sensibilisation. Contrairement à l'Ouganda, le gouvernement a collaboré avec la société civile et a établi des services de soins aux victimes ainsi qu'une campagne de sensibilisation au niveau communautaire. Le pays a opérationnalisé la Commission nationale d'accueil et de réinsertion sociale des enfants victimes de la traite au Togo (CNARSEVT). Une commission chargée de coordonner les soins aux enfants victimes de la traite, de superviser leur réinsertion dans la communauté et de centraliser leurs informations et leurs données. En collaboration avec la société civile, le gouvernement a mis en place une ligne téléphonique gratuite, des nouveaux centres d'accueil et une campagne de sensibilisation nationale.

Au Burkina Faso, la société civile a collaboré avec les parlementaires pour modifier le cadre juridique relatif à la traite e le trafic des êtres humains.

Le gouvernement a donné suite à ses engagements législatifs: les enfants victimes interceptés par la police sont retournés à leurs parents et sont assistés dans leur réinsertion sociale, et les trafiquants et leurs complices emprisonnés. Le gouvernement, avec l'aide des ONGI et la société civile, organise des ateliers en langues locales pour mieux sensibiliser les communautés.

Le Rwanda a récemment établi une coordination multi-agences réunissant les acteurs judiciaires, les entités sécuritaires et des divers États pour diriger les efforts du pays dans leur lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Des campagnes de sensibilisation ont eu lieu

durant des rassemblements publics tels que les réunions de village mensuelles et les événements organisés par les ministères de la Justice et du Genre.

Les deux dernières années ont vu la numérisation des passeports et des cartes d'identité pour contrer la falsification des documents de voyage.

Le Rwanda a choisi une approche nationale et a établi des centres d'accueil, de santé et de conseil psychologique, et a formé les forces de sécurité en matière d'identification, de protection et de traitement des victimes. Le pays a aussi mené des opérations de sauvetage pour les victimes coincées dans les pays du Moyen-Orient.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Bien que la traite d'êtres humains et le trafic d'êtres humains aient des définitions distinctes et des éléments distinctifs, les deux crimes sont souvent confondus. Les victimes méritent une considération individuelle en fonction de la nature de leur victimisation, et les auteurs doivent être traités en vertu des droits locaux et internationaux.

Le manque de distinction entre les crimes dans leurs cadres législatifs respectifs fait que les trafiquants se retrouvent souvent jugés pour des crimes d'infraction moindre ou ne sont pas jugés du tout.

Avec les informations recueillies du webinaire, L'OTAN pourrait améliorer ses politiques, sa formation et ses procédures en ce qui concerne la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. L'Alliance pourrait mieux assister les organisations de la société civile dans leur utilisation des organes de sécurité, encourager les dirigeants politiques et les chefs régionaux à agir, et lier les organisations de la société civile africaine avec les partenaires de l'OTAN en Europe et en Amérique du Nord en voie d'une coopération internationale plus effective.

RECOMMANDATIONS

- Revoir la politique de l'OTAN en ce qui concerne la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains ainsi que les directives pertinentes en matière de formation. La politique et les directives de l'OTAN sur la traite des êtres humains furent rédigées et ratifiées en 2004. L'OTAN devrait alors élaborer une stratégie plus complète et actualisée, afin de mieux guider ses activités opérationnelles.
- Établir une politique officielle sur la traite et le trafic des êtres humains. L'OTAN pourrait l'incorporer dans la politique de traite et de trafic des êtres humains déjà existante.
- L'OTAN pourrait envisager l'établissement d'une stratégie globale basée sur les leçons tirées des opérations telles l'opération **Sea Guardian**, l'opération Sophia de l'UE et la mission en mer Égée.

- Coordonner un nouveau programme avec le centre de formation OTAN d'Oberammergau (NSO). Le NSO a collaboré avec l'ONUDC pour élaborer une formation sur la traite des personnes mais il semble que cette formation n'est plus disponible. Le NSD-S Hub pourrait recommander de nouveaux programmes et de nouveaux partenaires pour mettre en œuvre une formation plus actualisée, si nécessaire.
- Organiser des forums de renforcement des capacités (assistance technique). L'OTAN pourrait organiser des ateliers pour le renforcement des capacités de la société civile et des autorités politiques et administratives intervenantes dans la traite et le trafic des êtres humains. L'OTAN pourrait doter ces entités de compétences et d'outils pour prévenir / combattre la traite et le trafic des êtres humains en s'appuyant sur l'expertise locale et experte. Par exemple:

La sensibilisation comme moyen de prévention;

La détection précoce et l'évaluation des marchés du crime organisé;

La protection et la réintégration des victimes dans la communauté;

L'évaluation des modèles / tendances transfrontières de la traite et le trafic des êtres humains.

- L'OTAN devrait encourager les parties prenantes (par exemple l'ONU) à s'adhérer aux initiatives et devrait adopter une «approche de sécurité humaine» dans la coopération entre les pays de l'Alliance et leurs partenaires dans l'Afrique.